

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÛCY-SUR-MARNE

Séance du 7 AVRIL 2026

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 17

Qui ont pris part à la
délibération : 18

Date de la
convocation :
27/03/2026

Date d'affichage :
27/03/2026

L'an deux mil vingt-six et le sept avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. CABARIBERE Florian – Maire**.

Présents :

M. CABARIBERE Florian – Maire,

Mme LECLERC Ludivine, M. DOS SANTOS Jacques, Mme BOMBART Jocelyne, M. POMMERY Steeve – Adjoints,

Mme GOFFINON Annie, M. BOUVRANDE Jean-Claude, Mme ANDRIVEAU Caroline, M. ESCARBASSIERE Jean-Marc, M. KOPP Romain, Mme RINO Nathalie, Mme SALZE Dorothee, Mme FAURE Charlotte, M. HAZE Eric, Mme MONTAMBAULT Sylvie, M. MORAT Denis, Mme VEYSSET Katy.

Absents excusés :

M. BOURRIOUX Jacques donnant pouvoir à M. KOPP Romain,
M. MARCHAL Cyril.

Absents :

Néant.

Secrétaire de séance : M. DOS SANTOS Jacques,
Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud.

Délibération n°2026/04/01

Versement des indemnités de fonctions aux adjoints au Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,
Vu les arrêtés municipaux du 27 mars 2026 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire,
Vu la population totale de la commune de Saâcy-sur-Marne fixée à 1894 habitants (au 1^{er} janvier 2026),

Vu le taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique applicable à la strate de population correspondant à notre commune (de 1000 à 3499 habitants), soit 21.38%,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des voix exprimées (Mme VEYSSET, M. HAZE et M. MORAT s'abstenant), avec effet à compter de l'acquisition du caractère exécutoire de la présente délibération, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire au taux de :

15,81% de l'indice brut terminal de la fonction publique pour les 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} adjoints. Cette indemnité étant versée mensuellement.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÛCY-SUR-MARNE le 10/04/2026.

Publication du :
10/04/2026

Le Maire,
Florian CABARIBERE



REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2026

Application agréée E.legalite.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 7 AVRIL 2026

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 17

Qui ont pris part à la
délibération : 18

Date de la
convocation :
27/03/2026

Date d'affichage :
27/03/2026

L'an deux mil vingt-six et le sept avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. CABARIBERE Florian – Maire**.

Présents :

M. CABARIBERE Florian – Maire,
Mme LECLERC Ludivine, M. DOS SANTOS Jacques, Mme BOMBART Jocelyne, M. POMMERY Steeve – Adjoints,
Mme GOFFINON Annie, M. BOUVRANDE Jean-Claude, Mme ANDRIVEAU Caroline, M. ESCARBASSIERE Jean-Marc, M. KOPP Romain, Mme RINO Nathalie, Mme SALZE Dorothee, Mme FAURE Charlotte, M. HAZE Eric, Mme MONTAMBAULT Sylvie, M. MORAT Denis, Mme VEYSSET Katy.

Absents excusés :

M. BOURRIOUX Jacques donnant pouvoir à M. KOPP Romain,
M. MARCHAL Cyril.

Absents :

Néant.

Secrétaire de séance : M. DOS SANTOS Jacques,
Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud.

Délibération n°2026/04/02

Versement des indemnités de fonctions aux conseillers délégués

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date 7 avril 2026 fixant les indemnités de fonctions des adjoints,
Vu le budget communal,
Vu l'arrêté municipal du 27 mars 2026 portant délégation de fonctions à un conseiller municipal,

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus,
Monsieur le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales alinéa III, les Conseillers Municipaux auxquels le Maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au Maire et aux Adjoints ayant reçu délégation. En aucun cas l'indemnité versée à un Conseiller Municipal ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au Maire de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des voix exprimées (Mme VEYSSET, M. HAZE et M. MORAT s'abstenant), d'allouer, avec effet à compter de l'acquisition du caractère exécutoire de la présente délibération, une indemnité de fonction au Conseiller Municipal délégué suivant :

M. BOUVRANDE Jean-Claude, Conseiller Municipal délégué aux chemins, bois et forêts, surveillance des espaces publics et ouverture et fermeture des équipements publics.
Et ce, au taux de 7.30% de l'indice brut terminal de la fonction publique. Cette indemnité sera versée mensuellement.

Fait et délibéré le jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 10/04/2026.

Publication du :
10/04/2026

Le Maire,
Florian CABARIBERE



REÇU EN PREFECTURE

Le 13/04/2026

Application agréée E.legalite.com

99_DE-077-217793974-20260407-DELIB202604

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 7 AVRIL 2026

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 17

Qui ont pris part à la
délibération : 18

Date de la
convocation :
27/03/2026

Date d'affichage :
27/03/2026

L'an deux mil vingt-six et le sept avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. CABARIBERE Florian – Maire**.

Présents :

M. CABARIBERE Florian – Maire,
Mme LECLERC Ludivine, M. DOS SANTOS Jacques, Mme BOMBART Jocelyne, M. POMMERY Steeve – Adjoints,
Mme GOFFINON Annie, M. BOUVRANDE Jean-Claude, Mme ANDRIVEAU Caroline, M. ESCARBASSIERE Jean-Marc, M. KOPP Romain, Mme RINO Nathalie, Mme SALZE Dorothee, Mme FAURE Charlotte, M. HAZE Eric, Mme MONTAMBAULT Sylvie, M. MORAT Denis, Mme VEYSSET Katy.

Absents excusés :

M. BOURRIOUX Jacques donnant pouvoir à M. KOPP Romain,
M. MARCHAL Cyril.

Absents :

Néant.

Secrétaire de séance : M. DOS SANTOS Jacques,
Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud.

Délibération n°2026/04/03

Adoption d'un règlement intérieur pour le fonctionnement du Conseil Municipal

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque Conseiller Municipal. Ce règlement fixe notamment :

- les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales ;
- les modalités d'accès aux dossiers préparatoires et aux projets de contrat ou de marchés.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des voix exprimées (Mme VEYSSET, M. HAZE et M. MORAT s'abstenant) d'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées par Monsieur le Maire.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 10/04/2026.

Publication du :
10/04/2026

Le Maire,
Florian CABARIBERE



REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2026

Application agréée E.legalite.com

99_DE-077-217703974-20260407-DEL16202604

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 7 AVRIL 2026

**Nombre de membres
en exercice : 19**

**Nombre de membres
présents : 17**

**Qui ont pris part à la
délibération : 18**

**Date de la
convocation :
27/03/2026**

**Date d'affichage :
27/03/2026**

L'an deux mil vingt-six et le sept avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. CABARIBERE Florian – Maire**.

Présents :

M. CABARIBERE Florian – Maire,
Mme LECLERC Ludivine, M. DOS SANTOS Jacques, Mme BOMBART Jocelyne, M. POMMERY Steeve – Adjoint,
Mme GOFFINON Annie, M. BOUVRANDE Jean-Claude, Mme ANDRIVEAU Caroline, M. ESCARBASSIERE Jean-Marc, M. KOPP Romain, Mme RINO Nathalie, Mme SALZE Dorothee, Mme FAURE Charlotte, M. HAZE Eric, Mme MONTAMBAULT Sylvie, M. MORAT Denis, Mme VEYSSET Katy.

Absents excusés :

M. BOURRIOUX Jacques donnant pouvoir à M. KOPP Romain,
M. MARCHAL Cyril.

Absents :

Néant.

Secrétaire de séance : M. DOS SANTOS Jacques,
Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud.

Délibération n°2026/04/04

Fixation du nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS et élection des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'administration du CCAS

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article R 123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est fixé par le Conseil Municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.

En application des articles R 123-7 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Maire expose que la moitié des membres du Conseil d'Administration du CCAS sont élus par le Conseil Municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque Conseiller Municipal ou groupe de Conseillers Municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Il précise qu'il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix recueillies par elle contient un nombre entier de fois le quotient électoral, celui-ci étant obtenu en divisant le nombre des suffrages exprimés par celui des sièges à pourvoir.

Si tous les sièges ne sont pas pourvus, les sièges restants sont donnés aux listes ayant obtenu les plus grands restes, le reste étant le nombre des suffrages non utilisés pour l'attribution des sièges au quotient. Lorsqu'une liste a obtenu un nombre de voix inférieur au quotient, ce nombre de voix tient lieu de reste. Si plusieurs listes ont le même reste, le ou les sièges restant à pourvoir reviennent à la liste ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège revient au candidat le plus âgé.

Enfin, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à cette liste, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer à 8 le nombre des membres du Conseil d'Administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.

Le Conseil Municipal procède ensuite à l'élection de ses représentants au Conseil d'Administration. Les listes de candidats suivantes ont été présentées par des Conseillers Municipaux :

Liste unique comprenant Mme BOMBART, Mme GOFFINON, M. KOPP et M. BOUVRANDE.

REÇU EN PREFECTURE

Le 13/04/2026

Application agréée E-legalite.com

Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste, et en conformité avec les dispositions du CGCT, notamment de l'article L2121-21, de ne pas procéder au scrutin secret, ont été proclamés membres du Conseil d'Administration :

Mme BOMBART, Mme GOFFINON, M. KOPP et M. BOUVRANDE.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 10/04/2026.

Publication du :
10/04/2026

Le Maire,
Florian CABARIBERE



REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217703974-20260407-DELI8202604

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE**

Séance du 7 AVRIL 2026

**Nombre de membres
en exercice : 19**

**Nombre de membres
présents : 17**

**Qui ont pris part à la
délibération : 18**

**Date de la
convocation :
27/03/2026**

**Date d'affichage :
27/03/2026**

L'an deux mil vingt-six et le sept avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. CABARIBERE Florian – Maire**.

Présents :

M. CABARIBERE Florian – Maire,
Mme LECLERC Ludivine, M. DOS SANTOS Jacques, Mme BOMBART Jocelyne, M. POMMERY Steeve – Adjoints,
Mme GOFFINON Annie, M. BOUVRANDE Jean-Claude, Mme ANDRIVEAU Caroline, M. ESCARBASSIERE Jean-Marc, M. KOPP Romain, Mme RINO Nathalie, Mme SALZE Dorothee, Mme FAURE Charlotte, M. HAZE Eric, Mme MONTAMBAULT Sylvie, M. MORAT Denis, Mme VEYSSET Katy.

Absents excusés :

M. BOURRIOUX Jacques donnant pouvoir à M. KOPP Romain,
M. MARCHAL Cyril.

Absents :

Néant.

Secrétaire de séance : M. DOS SANTOS Jacques,
Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud.

Délibération n°2026/04/05

Désignation des représentants de la Caisse des Ecoles

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en vertu de l'article R212-26 du Code de l'éducation, le Comité de la Caisse des Ecoles comprend : le maire (président), l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription (ou son représentant), un membre désigné par le préfet, deux Conseillers Municipaux désignés par le Conseil Municipal et trois membres élus par les sociétaires (parents d'élève).

En conséquence, il y a lieu de désigner deux délégués qui représenteront le Conseil Municipal au sein du Comité de la Caisse des Écoles.

Vu l'article R212-26 du Code de l'Education,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité :

- Mme LECLERC Ludivine,
- Mme ANDRIVEAU Caroline.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 10/04/2026.

**Publication du :
10/04/2026**

Le Maire,
Florian CABARIBERE



REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2026

Application agréée E.legalite.com

99_DE-077-217703374-20260407-DELIB202604

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE**

Séance du 7 AVRIL 2026

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 17

Qui ont pris part à la
délibération : 18

Date de la
convocation :
27/03/2026

Date d'affichage :
27/03/2026

L'an deux mil vingt-six et le sept avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. CABARIBERE Florian – Maire**.

Présents :

M. CABARIBERE Florian – Maire,
Mme LECLERC Ludivine, M. DOS SANTOS Jacques, Mme BOMBART Jocelyne, M. POMMERY Steeve – Adjoints,
Mme GOFFINON Annie, M. BOUVRANDE Jean-Claude, Mme ANDRIVEAU Caroline, M. ESCARBASSIERE Jean-Marc, M. KOPP Romain, Mme RINO Nathalie, Mme SALZE Dorothee, Mme FAURE Charlotte, M. HAZE Eric, Mme MONTAMBAULT Sylvie, M. MORAT Denis, Mme VEYSSET Katy.

Absents excusés :

M. BOURRIOUX Jacques donnant pouvoir à M. KOPP Romain,
M. MARCHAL Cyril.

Absents :

Néant.

Secrétaire de séance : M. DOS SANTOS Jacques,

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud.

Délibération n°2026/04/06

Désignation du délégué élu pour le CNAS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut désigner un délégué pour le Comité National d'Action Sociale (CNAS), pour représenter les élus au sein de cette association loi 1901, auquel la Commune est adhérente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité :

- Mme GOFFINON Annie.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 10/04/2026.

Publication du :
10/04/2026

Le Maire,
Florian CABARIBERE



REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2026

Application agréée E.legalite.com

99_DE-077-217703974-20260407-DEL18202604

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 7 AVRIL 2026

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 17

Qui ont pris part à la
délibération : 18

Date de la
convocation :
27/03/2026

Date d'affichage :
27/03/2026

L'an deux mil vingt-six et le sept avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. CABARIBERE Florian – Maire**.

Présents :

M. CABARIBERE Florian – Maire,
Mme LECLERC Ludvine, M. DOS SANTOS Jacques, Mme BOMBART Jocelyne, M. POMMERY Steeve – Adjoints,
Mme GOFFINON Annie, M. BOUVRANDE Jean-Claude, Mme ANDRIVEAU Caroline, M. ESCARBASSIERE Jean-Marc, M. KOPP Romain, Mme RINO Nathalie, Mme SALZE Dorothee, Mme FAURE Charlotte, M. HAZE Eric, Mme MONTAMBAULT Sylvie, M. MORAT Denis, Mme VEYSSET Katy.

Absents excusés :

M. BOURRIOUX Jacques donnant pouvoir à M. KOPP Romain,
M. MARCHAL Cyril.

Absents :

Néant.

Secrétaire de séance : M. DOS SANTOS Jacques,
Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud.

Délibération n°2026/04/07

Désignation des membres des commissions municipales

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi, le Maire propose de créer **14 commissions municipales** chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au Conseil.

- La Commission des Finances regroupera les thématiques budgétaires et fiscales (élaboration et suivi du budget, recherche d'économie, impositions...).
- La Commission Urbanisme traitera des questions de PLU, des projets d'urbanisme structurants.
- La Commission Travaux et Aménagements traitera de tout type de projets de travaux (réfection de rue, entretien des réseaux, aménagement de rue, construction de bâtiments...) et la gestion du domaine public et foncier de la commune (entretien de la voirie, des bâtiments...).
- La Commission Sécurité et Prévention aura trait aux questions telles que la sécurisation des manifestations publiques et associatives, la vidéoprotection, lutte contre les incivilités et les dégradations, surveillance des bois et chemins, journée de prévention...
- La Commission Communication se chargera de développer les outils de communication à disposition de la municipalité (agenda des manifestations, bulletins municipaux, panneaux lumineux, le site Internet...).
- La Commission Jeunesse et Sports veillera à s'investir dans tous les projets et événements propres à mobiliser sa jeunesse (équipements sportifs, squares, animations sportives...).
- La Commission Tourisme et Patrimoine réfléchira à améliorer l'attractivité de notre village (balisage de chemin de randonnée, promenades, accueil camping-car, halte fluviale, hébergements touristiques, camping...) et à mettre en avant, maintenir en bon état, le patrimoine architectural de la commune (entretien de l'église, des lavoirs, du cimetière, installation de pupitres explicatifs...).
- La Commission Culture se chargera plus particulièrement des aspects culturels de notre village (installations de boîtes à livres, événements et programmations culturels...).
- La Commission Affaires Scolaires veillera à développer les événements en lien avec l'école (contrôle des activités de la caisse des écoles, animations scolaires, aménagement de l'école, organisation des services périscolaires...).
- La Commission Vie Associative traitera du lien entre la commune et ses associations (recensement de leur besoin, suivi d'activités, organisation du forum des associations...).

REÇU EN PREFECTURE

Le 13/04/2026

Application agréée E-legalite.com

- La Commission Vie Economique traitera du lien entre la commune et ses entreprises (recensement de leur besoin, suivi d'activités, développement du localisme...).
- La Commission Fêtes et Animations participera à l'organisation de tous les événements festifs de la commune (cérémonies patriotiques, marchés, chasse aux œufs, fête foraine, 14 juillet, repas des aînés...).
- La Commission Environnement sera la garante du respect de l'environnement dans toutes les actions communales (réflexion transversale sur tous les projets menés par la commune) et organisera des événements en lien (journée de nettoyage...).
- La Commission Espace de Vie Sociale traitera des questions liées à la gestion de l'EVS et les projets portés par cet espace.

Le Maire propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, avec un maximum de **6 membres (hors président)**, chaque membre pouvant faire partie de plusieurs commissions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

Article 1 : d'adopter la liste des commissions municipales suivantes :

La Commission des Finances, la Commission Urbanisme, la Commission Travaux et Aménagements, la Commission Sécurité et Prévention, la Commission Communication, la Commission Jeunesse et Sports, la Commission Tourisme et Patrimoine, la Commission Culture, la Commission Affaires Scolaires, la Commission Vie Associative, la Commission Vie Economique, La Commission Fêtes et Animations, la Commission Environnement, la Commission Espace de Vie Sociale.

Article 2 : de limiter à **6 (hors président)**, le nombre de membres maximum des commissions municipales, chaque membre pouvant faire partie de plusieurs commissions.

Article 3 : après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au scrutin secret et désigner au sein des commissions suivantes :

La Commission des Finances : Ludivine LECLERC, Jocelyne BOMBART, Cyril MARCHAL, Dorothee SALZE et Katy VEYSSET.

La Commission Urbanisme : Ludivine LECLERC, Jocelyne BOMBART, Charlotte FAURE, Cyril MARCHAL, Dorothee SALZE et Katy VEYSSET.

La Commission Travaux et Aménagements : Jocelyne BOMBART, Steeve POMMERY, Cyril MARCHAL, Romain KOPP, Jacques BOURRIOUX et Denis MORAT.

La Commission Sécurité et Prévention : Jacques DOS SANTOS, Steeve POMMERY, Romain KOPP, Jacques BOURRIOUX.

La Commission Communication : Charlotte FAURE, Dorothee SALZE, Romain KOPP, Nathalie RINO, Annie GOFFINON et Sylvie MONTAMBAULT.

La Commission Jeunesse et Sports : Ludivine LECLERC, Jacques DOS SANTOS, Steeve POMMERY, Charlotte FAURE et Dorothee SALZE.

La Commission Tourisme et Patrimoine : Jocelyne BOMBART, Jean-Claude BOUVRANDE, Caroline ANDRIVEAU, Jacques BOURRIOUX, Annie GOFFINON et Sylvie MONTAMBAULT.

La Commission Culture : Jocelyne BOMBART, Jean-Claude BOUVRANDE, Caroline ANDRIVEAU, Nathalie RINO, Jean-Marc ESCARBASSIERE et Eric HAZE.

La Commission Affaires scolaires : Ludivine LECLERC, Charlotte FAURE, Cyril MARCHAL, Romain KOPP et Nathalie RINO.

La Commission Vie associative : Dorothee SALZE, Jean-Claude BOUVRANDE, Caroline ANDRIVEAU, Romain KOPP, Annie GOFFINON et Eric HAZE.

La Commission Vie économique : Jocelyne BOMBART, Charlotte FAURE, Dorothee SALZE, Romain KOPP, Jean-Marc ESCARBASSIERE.

La Commission Fêtes et Animations : Jacques DOS SANTOS, Charlotte FAURE, Dorothee SALZE, Caroline ANDRIVEAU, Romain KOPP.

La Commission Environnement : Jocelyne BOMBART, Charlotte FAURE, Jean-Claude BOUVRANDE, Nathalie RINO, Jacques BOURRIOUX et Denis MORAT.

La Commission Espace de Vie Sociale : Jocelyne BOMBART, Caroline ANDRIVEAU, Annie GOFFINON et Eric HAZE.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAACY-SUR-MARNE le 10/04/2026.

Publication du :
10/04/2026

Le Maire,
Florian CABARIBERE

REÇU EN PREFECTURE

Le 13/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217703974-20260407-DELIB202604

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 7 AVRIL 2026

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 17

Qui ont pris part à la
délibération : 18

Date de la
convocation :
27/03/2026

Date d'affichage :
27/03/2026

L'an deux mil vingt-six et le sept avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. CABARIBERE Florian – Maire**.

Présents :

M. CABARIBERE Florian – Maire,
Mme LECLERC Ludivine, M. DOS SANTOS Jacques, Mme BOMBART Jocelyne, M. POMMERY Steve – Adjoint,
Mme GOFFINON Annie, M. BOUVRANDE Jean-Claude, Mme ANDRIVEAU Caroline, M. ESCARBASSIERE Jean-Marc, M. KOPP Romain, Mme RINO Nathalie, Mme SALZE Dorothee, Mme FAURE Charlotte, M. HAZE Eric, Mme MONTAMBAULT Sylvie, M. MORAT Denis, Mme VEYSSET Katy.

Absents excusés :

M. BOURRIOUX Jacques donnant pouvoir à M. KOPP Romain,
M. MARCHAL Cyril.

Absents :

Néant.

Secrétaire de séance : M. DOS SANTOS Jacques,
Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud.

Délibération n°2026/04/08

Election des membres de la commission d'appel d'offres

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire,

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que dans une commune de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres (CAO) comporte en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein de l'assemblée délibérante, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Conseil Municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres (à titre permanent) :

Une unique liste a été déposée :

Membres titulaires : Ludivine LECLERC, Romain KOPP et Katy VEYSSET
Membres suppléants : Steve POMMERY, Jocelyne BOMBART et Eric HAZE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste candidate, et en conformité avec les dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au scrutin secret.

De déclarer élus à la commission d'appel d'offres :

Membres titulaires : Ludivine LECLERC, Romain KOPP et Katy VEYSSET
Membres suppléants : Steve POMMERY, Jocelyne BOMBART et Eric HAZE.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 10/04/2026.

Publication du :
10/04/2026

Le Maire,
Florian CABARIBERE



REÇU EN PREFECTURE

Le 13/04/2026

Application agréée E-legalite.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 7 AVRIL 2026

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 17

Qui ont pris part à la
délibération : 18

Date de la
convocation :
27/03/2026

Date d'affichage :
27/03/2026

L'an deux mil vingt-six et le sept avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. CABARIBERE Florian – Maire**.

Présents :

M. CABARIBERE Florian – Maire,
Mme LECLERC Ludivine, M. DOS SANTOS Jacques, Mme BOMBART Jocelyne, M. POMMERY Steeve – Adjoints,
Mme GOFFINON Annie, M. BOUVRANDE Jean-Claude, Mme ANDRIVEAU Caroline, M. ESCARBASSIERE Jean-Marc, M. KOPP Romain, Mme RINO Nathalie, Mme SALZE Dorothee, Mme FAURE Charlotte, M. HAZE Eric, Mme MONTAMBAULT Sylvie, M. MORAT Denis, Mme VEYSSET Katy.

Absents excusés :

M. BOURRIOUX Jacques donnant pouvoir à M. KOPP Romain,
M. MARCHAL Cyril.

Absents :

Néant.

Secrétaire de séance : M. DOS SANTOS Jacques,
Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud.

Délibération n°2026/04/09

Election des membres de la commission de délégation de service public

Monsieur le Maire, informe de la nécessité de constituer une commission de délégation de service public (DSP). Cette commission est distincte de la Commission d'Appel d'Offre. Cette commission doit être instaurée conformément à l'article L1411-5 du CGCT qui prévoit que :

« I.- Une commission analyse les dossiers de candidature et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

Au vu de l'avis de la commission, l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public peut organiser librement une négociation avec un ou plusieurs soumissionnaires dans les conditions prévues par l'article L. 3124-1 du code de la commande publique. Elle saisit l'assemblée délibérante du choix de l'entreprise auquel elle a procédé. Elle lui transmet le rapport de la commission présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de la candidate et l'économie générale du contrat.

II.-La commission est composée : [...]

b) Lorsqu'il s'agit d'une commune de moins de 3 500 habitants, par le maire ou son représentant, président, et par trois membres du Conseil Municipal élus par le Conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires. [...]

Lorsqu'ils y sont invités par le président de la commission, le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission. Leurs observations sont consignées au procès-verbal.

Peuvent participer à la commission, avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale ou de l'établissement public désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public ».

Monsieur le Maire précise également que l'article L1411-6 du CGCT prévoit que « *Tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public ne peut intervenir qu'après un vote de l'assemblée délibérante. Tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5% est soumis pour avis à la commission visée à l'article L. 1411-5. L'assemblée délibérante qui statue sur le projet d'avenant est préalablement informée de cet avis ».*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et particulièrement ses articles L 1411-1 et suivants ainsi que ses articles D 1411-3 et suivants,

REÇU EN PREFECTURE

Le 13/04/2026

Application agréée E.legal@v.com

99_DE-977-217793974-2026.04.07-DEL182.026.04

Considérant qu'il convient, au préalable, de fixer les conditions de dépôt des listes, en application de l'article D1411-5 du CGCT.

Considérant que la commission de délégation de service public est composée, outre le maire, président, ou son représentant, de trois membres titulaires et trois membres suppléants élus en son sein par le Conseil Municipal, au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel,

Considérant qu'en application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres de la commission sont élus au scrutin secret de liste sauf accord unanime contraire. Si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de fixer les conditions de dépôt des listes comme suit : les listes doivent indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaire et aux postes de suppléant.

APPROUVE, après appel à candidature, le dépôt de la liste unique suivante :

LISTE 1 :	
Membres titulaires	Membres suppléants
Ludivine LECLERC	Dorothee SALZE
Steeve POMMERY	Caroline ANDRIVEAU
Katy VEYSSET	Eric HAZE

APPROUVE l'élection des membres de la commission « DSP » comme suit :

MEMBRES DE LA COMMISSION « DSP »	
Membres titulaires	Membres suppléants
Ludivine LECLERC	Dorothee SALZE
Steeve POMMERY	Caroline ANDRIVEAU
Katy VEYSSET	Eric HAZE

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAACY-SUR-MARNE le 10/04/2026.

Publication du :
10/04/2026

Le Maire,
Florian CABARIBERE



REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2026

Application agréée E.legalite.com

99_DE-077-217703074-2026.04.07-DELIE2026.04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 7 AVRIL 2026

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 17

Qui ont pris part à la
délibération : 18

Date de la
convocation :
27/03/2026

Date d'affichage :
27/03/2026

L'an deux mil vingt-six et le sept avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. CABARIBERE Florian – Maire**.

Présents :

M. CABARIBERE Florian – Maire,
Mme LECLERC Ludivine, M. DOS SANTOS Jacques, Mme BOMBART Jocelyne, M. POMMERY Steeve – Adjoint,
Mme GOFFINON Annie, M. BOUVRANDE Jean-Claude, Mme ANDRIVEAU Caroline, M. ESCARBASSIERE Jean-Marc, M. KOPP Romain, Mme RINO Nathalie, Mme SALZE Dorothee, Mme FAURE Charlotte, M. HAZE Eric, Mme MONTAMBAULT Sylvie, M. MORAT Denis, Mme VEYSSET Katy.

Absents excusés :

M. BOURRIOUX Jacques donnant pouvoir à M. KOPP Romain,
M. MARCHAL Cyril.

Absents :

Néant.

Secrétaire de séance : M. DOS SANTOS Jacques,
Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud.

Délibération n°2026/04/10

Désignation des membres de la Commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut proposer 24 noms pour la désignation, par le Directeur des Services Fiscaux de Seine et Marne, de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants au sein de la commission communale des impôts directs.

Cette commission a notamment pour rôle de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

L'article 1650 du Code Général des Impôts fixe les conditions suivantes pour être commissaire :

- ✓ être âgés de 18ans au moins, être français ou ressortissant de l'Union Européenne, jouir de ces droits civils,
- ✓ être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (TF, TH ou CFE)
- ✓ être familiarisé avec les circonstances locales,
- ✓ posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Après avoir recensé les personnes volontaires, 12 candidatures sont proposées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose, à l'unanimité des voix exprimées (Mme VEYSSET et M. MORAT s'abstenant) :

Pour les commissaires titulaires :	Pour les commissaires suppléants :
Florian CABARIBERE	Jacques DOS SANTOS
Michel BRAYER	Jocelyne BOMBART
Claudine BELMONTE	Jean-Claude BOUVRANDE
Daniel RICHET	Romain KOPP
Gilles SAVRE	Dorothee SALZE
Ludivine LECLERC	Nathalie RINO

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 10/04/2026.

Publication du :
10/04/2026

Le Maire,
Florian CABARIBERE

REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-2177 03974-2026 04 07-DEL I82 026 04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 7 AVRIL 2026

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 17

Qui ont pris part à la
délibération : 18

Date de la
convocation :
27/03/2026

Date d'affichage :
27/03/2026

L'an deux mil vingt-six et le sept avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. CABARIBERE Florian – Maire**.

Présents :

M. CABARIBERE Florian – Maire,
Mme LECLERC Ludivine, M. DOS SANTOS Jacques, Mme BOMBART Jocelyne, M. POMMERY Steeve – Adjoints,
Mme GOFFINON Annie, M. BOUVRANDE Jean-Claude, Mme ANDRIVEAU Caroline, M. ESCARBASSIERE Jean-Marc, M. KOPP Romain, Mme RINO Nathalie, Mme SALZE Dorothee, Mme FAURE Charlotte, M. HAZE Eric, Mme MONTAMBAULT Sylvie, M. MORAT Denis, Mme VEYSSET Katy.

Absents excusés :

M. BOURRIUX Jacques donnant pouvoir à M. KOPP Romain,
M. MARCHAL Cyril.

Absents :

Néant.

Secrétaire de séance : M. DOS SANTOS Jacques,
Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud.

Délibération n°2026/04/11

**Renouvellement des membres de la commission de contrôle
chargée de la régularité des listes électorales**

Monsieur le Maire rappelle que dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales sont nommés pour une durée de six ans, et après chaque renouvellement intégral des Conseils Municipaux. Il rappelle que la composition de la commission de contrôle des listes électorales dépend du nombre de listes élues en présence au sein du Conseil Municipal.

Cette commission a pour mission de :

- s'assurer de la régularité de la liste électorale en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion.
- statuer sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire.

En conséquence, il convient de désigner les conseillers municipaux qui siègeront au sein de cette commission.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Electoral, notamment l'article R7,

Considérant que le Conseil Municipal de Saâcy-sur-Marne est issu de deux listes élues, la commission de contrôle est composée de 5 Conseillers Municipaux, répartis comme suit :

- trois Conseillers Municipaux (hors maire, adjoints et conseillers délégués) appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ;
- deux Conseillers Municipaux appartenant à la seconde liste, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Après appel à candidatures, considérant les Conseillers Municipaux volontaires pour les postes de titulaire,

DESIGNE : Charlotte FAURE, Cyril MARCHAL, Dorothee SALZE, Eric HAZE et Katy VEYSSET, membres titulaires de la commission de contrôle des listes électorales.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 10/04/2026.

Publication du :
10/04/2026

Le Maire,
Florian CABARIBERE



REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2026

Application agréée F.legalite.com

99_DE-077-217703974-20260407-DEL18202604

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 7 AVRIL 2026

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 17

Qui ont pris part à la
délibération : 18

Date de la
convocation :
27/03/2026

Date d'affichage :
27/03/2026

L'an deux mil vingt-six et le sept avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. CABARIBERE Florian – Maire**.

Présents :

M. CABARIBERE Florian – Maire,
Mme LECLERC Ludivine, M. DOS SANTOS Jacques, Mme BOMBART Jocelyne, M. POMMERY Steeve – Adjoint,
Mme GOFFINON Annie, M. BOUVRANDE Jean-Claude, Mme ANDRIVEAU Caroline, M. ESCARBASSIERE Jean-Marc, M. KOPP Romain, Mme RINO Nathalie, Mme SALZE Dorothee, Mme FAURE Charlotte, M. HAZE Eric, Mme MONTAMBAULT Sylvie, M. MORAT Denis, Mme VEYSSET Katy.

Absents excusés :

M. BOURRIOUX Jacques donnant pouvoir à M. KOPP Romain,
M. MARCHAL Cyril.

Absents :

Néant.

Secrétaire de séance : M. DOS SANTOS Jacques,

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud.

Délibération n°2026/04/12

Désignation d'un référent bois et forêt

La fédération nationale des communes forestières porte le projet de constituer un réseau régional composé d'élus référents forêt-bois dans chaque collectivité. Destinataire d'informations régulières tout au long du mandat et bénéficiant d'expertises grâce à l'accompagnement du réseau des communes forestières, l' élu désigné, deviendra l'interlocuteur privilégié de la commune sur les sujets relatifs à la forêt.

M. BOUVRANDE Jean-Claude, propose sa candidature.

M. MORAT Denis propose d'être suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE **M. BOUVRANDE Jean-Claude** pour être le référent forêt/bois de notre commune.

DESIGNE **M. MORAT Denis** comme suppléant au référent forêt/bois de notre commune.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 10/04/2026.

Publication du :
10/04/2026

Le Maire,
Florian CABARIBERE

REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217703974-20260407-DEL I62026 04

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE**

Séance du 7 AVRIL 2026

**Nombre de membres
en exercice : 19**

**Nombre de membres
présents : 17**

**Qui ont pris part à la
délibération : 18**

**Date de la
convocation :
27/03/2026**

**Date d'affichage :
27/03/2026**

L'an deux mil vingt-six et le sept avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. CABARIBERE Florian – Maire**.

Présents :

M. CABARIBERE Florian – Maire,
Mme LECLERC Ludivine, M. DOS SANTOS Jacques, Mme BOMBART Jocelyne, M. POMMERY Steeve – Adjoints,
Mme GOFFINON Annie, M. BOUVRANDE Jean-Claude, Mme ANDRIVEAU Caroline, M. ESCARBASSIERE Jean-Marc, M. KOPP Romain, Mme RINO Nathalie, Mme SALZE Dorothée, Mme FAURE Charlotte, M. HAZE Eric, Mme MONTAMBAULT Sylvie, M. MORAT Denis, Mme VEYSSET Katy.

Absents excusés :

M. BOURRIOUX Jacques donnant pouvoir à M. KOPP Romain,
M. MARCHAL Cyril.

Absents :

Néant.

Secrétaire de séance : M. DOS SANTOS Jacques,

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud.

Délibération n°2026/04/13

**Désignation des représentants de la commune au sein du comité de territoire du Syndicat
Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-18, L2224-31 et L2224-37 ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2022/DRCL/BL/n°5 du 03 février 2022 portant modifications des statuts du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne ;

Vu les statuts du SDESM et plus précisément l'article 12.2.2 qui prévoit que : « Les conseils municipaux des communes adhérentes élisent deux délégués titulaires et un délégué suppléant. » ;

Considérant que la commune est adhérente du SDESM au titre de la compétence IRVE et / ou de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution de gaz ;

Considérant que la commune est représentée par la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie au titre de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité ;

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant qui siègeront au comité de territoire du SDESM dont dépend la commune ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DESIGNE comme délégués au Comité de Territoire du SDESM :

2 délégués titulaires : Florian CABARIBERE et Nathalie RINO,

1 délégué suppléant : Jean-Marc ESCARBASSIERE.

AUTORISE le Maire à signer tout acte ou document nécessaire à cet effet.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 10/04/2026.

**Publication du :
10/04/2026**

Le Maire,
Florian CABARIBERE



REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217703974-20260407-DEL18202604

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 7 AVRIL 2026

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 17

Qui ont pris part à la
délibération : 18

Date de la
convocation :
27/03/2026

Date d'affichage :
27/03/2026

L'an deux mil vingt-six et le sept avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. CABARIBERE Florian – Maire**.

Présents :

M. CABARIBERE Florian – Maire,
Mme LECLERC Ludivine, M. DOS SANTOS Jacques, Mme BOMBART Jocelyne, M. POMMERY Steeve – Adjoints,
Mme GOFFINON Annie, M. BOUVRANDE Jean-Claude, Mme ANDRIVEAU Caroline, M. ESCARBASSIERE Jean-Marc, M. KOPP Romain, Mme RINO Nathalie, Mme SALZE Dorothée, Mme FAURE Charlotte, M. HAZE Eric, Mme MONTAMBAULT Sylvie, M. MORAT Denis, Mme VEYSSET Katy.

Absents excusés :

M. BOURRIOUX Jacques donnant pouvoir à M. KOPP Romain,
M. MARCHAL Cyril.

Absents :

Néant.

Secrétaire de séance : M. DOS SANTOS Jacques,

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud.

Délibération n°2026/04/14

Désignation d'un représentant unique au sein de l'assemblée générale du groupement d'intérêt public ID77 (ingénierie départementale de Seine et Marne)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit et notamment ses articles 98 à 122 ;

Vu le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;

Vu la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « ID 77 » adoptée par son assemblée générale du 3 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BLI n°47 en date du 6 mai 2019 portant approbation de la nouvelle convention constitutive du « groupement d'intérêt public de structuration de l'offre d'ingénierie départementale » et changement de dénomination en « groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale (ID 77) ».

Vu la délibération n° 2019/02/01 du 23 février 2019 relative à l'adhésion de la commune au Groupement d'Intérêt Public ID 77

CONSIDERANT le renouvellement des membres du Conseil municipal et l'obligation de celui-ci de renommer un élu pour représenter la commune au sein de l'assemblée générale d'ID 77,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DESIGNE M. CABARIBERE Florian comme représentant de la commune au sein de l'assemblée générale d'ID77.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 10/04/2026.

Publication du :
10/04/2026

Le Maire,
Florian CABARIBERE



REÇU EN PREFECTURE

Le 13/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217703974-20260407-DELIB202604

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 7 AVRIL 2026

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 17

Qui ont pris part à la
délibération : 18

Date de la
convocation :
27/03/2026

Date d'affichage :
27/03/2026

L'an deux mil vingt-six et le sept avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. CABARIBERE Florian – Maire**.

Présents :

M. CABARIBERE Florian – Maire,
Mme LECLERC Ludivine, M. DOS SANTOS Jacques, Mme BOMBART Jocelyne, M. POMMERY Steeve – Adjoint,
Mme GOFFINON Annie, M. BOUVRANDE Jean-Claude, Mme ANDRIVEAU Caroline, M. ESCARBASSIERE Jean-Marc, M. KOPP Romain, Mme RINO Nathalie, Mme SALZE Dorothee, Mme FAURE Charlotte, M. HAZE Eric, Mme MONTAMBAULT Sylvie, M. MORAT Denis, Mme VEYSSET Katy.

Absents excusés :

M. BOURRIOUX Jacques donnant pouvoir à M. KOPP Romain,
M. MARCHAL Cyril.

Absents :

Néant.

Secrétaire de séance : M. DOS SANTOS Jacques,

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud.

Délibération n°2026/04/15

Désignation des représentants du Syndicat mixte d'études et de préfiguration du projet de Parc naturel régional de la Brie et des deux Morin

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut désigner un délégué pour le Syndicat mixte d'études et de préfiguration du projet de Parc Naturel Régional de la Brie et des deux Morin.

Cet organisme a pour objet de préparer le projet de Parc Naturel Régional en précisant les enjeux, en définissant les objectifs et en élaborant le projet de charte sur la base des études préalables, en collaboration avec les institutions compétentes conformément à l'article L.331-1 et suivants du Code de l'environnement, relatif aux Parcs Naturel Régionaux.

D'une façon générale et, dès sa création, le Syndicat Mixte à vocation de conduire des actions concernant :

- l'animation et la rédaction de la charte constitutive du futur Parc naturel régional,
- la mise en place d'action de préfiguration
- l'association et la participation de la population locale et de tous les acteurs socio-économiques concernés pour une véritable appropriation du projet dans une démarche de démocratie participative,
- le conseil aux collectivités sur toute thématique en rapport avec les missions d'un Parc Naturel Régional.
- Il est constitué d'un Comité Syndical et d'un Bureau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité des voix exprimées (Mme VEYSSET s'abstenant) :

Mme BOMBART Jocelyne (titulaire) et Mme ANDRIVEAU Caroline (suppléant) comme représentants de la commune au sein du Syndicat mixte d'étude et de préfiguration du projet de Parc Naturel Régional de la Brie et des deux Morin.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 10/04/2026.

Publication du :
10/04/2026

Le Maire,
Florian CABARIBERE



REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2026

Application agréée E.legalite.com

99_DE-077-217703974-2026.04.07-DEL182926.04